



## DEMANDE DE REMBOURSEMENT

### Examens

Base légale : Règlement ministériel du 05 février 2017 portant fixation des droits d'inscription et déterminant le calendrier des épreuves des examens et tests certifiant la compétence de communication en langues organisés par l'Institut national des langues (notamment son article 17)

Nom et prénom .....  
 Adresse .....  
 Code postal et localité .....  
 Examen /Langue .....  
 Matricule (sécurité sociale luxembourgeoise) □□□□ □□ □□ - □□□□ □□  
 Numéro d'inscription .....  
 Nom et Prénom du titulaire de compte .....  
 Numéro du compte **IBAN LU** □□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□  
 Institution financière .....  
 Montant à rembourser \_\_\_\_\_ €

#### Motif de remboursement :

Candidat refusé à l'examen  
 Désistement inscription (70%)  
 Trop payé / Payé en double  
 Changement de niveau d'examen  
 Réfugié  
 Autre motif


Date : .....

Signature : .....

#### Extrait du règlement ministériel du 5 décembre 2017 Conditions de remboursement

#### Chapitre XI : Conditions de remboursement

**Art. 17.** En cas de désistement, les droits d'inscription peuvent donner lieu à remboursement à hauteur de 70% du montant fixé. Le candidat adresse une demande écrite et motivée, avec, le cas échéant, pièces justificatives à l'appui, à la direction de l'Institut national des langues, avant l'expiration de la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi.

#### Réservé à l'administration de l'INL :

Demande accordée le.....	Demande refusée le.....
Somme remboursée : _____ €	Motif : .....
Signature du responsable : .....	Date : .....